Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 480

Rubrik: Annexe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PRISONS

Inauguration à Bochuz: sans fausse note

Concert de voix officielles, jeudi passé, pour l'inauguration des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) "rénovés". Principale attraction présentée à la presse et aux personnalités du monde politique et judiciaire, une section de "haute sécurité" rebaptisée "division d'attente et d'observation", soit au total 22 cellules (haute sécurité, isolement et "cellules disciplinaires") dans lesquelles on recevra aussi tous les nouveaux arrivés pendant deux ou trois semaines, le temps de faire connaissance avec les divers services de la prison. Une étape supplémentaire — 23 millions de constructions et d'installations techniques — dans l'adaptation des EPO à la mission particulière qui leur est dévolue dans le cadre du Concordat sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes dans les cantons romands (adhésion du canton de Vaud en 1966): l'accueil des détenus et internés jugés particulièrement dangereux (disparition progressive des délinquants primaires).

Concert de voix officielles, donc, et sans fausse note, puisque Michel Glardon, rédacteur du "Passe-Muraille", journal des prisonniers, s'était vu interdire la visite et les discours.

Anticipant sur l'intransigeance prévisible du conseiller d'Etat Leuba, responsable du Département de justice et police, Michel Glardon, au nom du Groupe Action Prison (adresse utile: case postale 305, 1000 Lausanne 17) avait pris la précaution de poser à l'avance les questions qu'impose à son sens la mise en service des nouveaux bâtiments des EPO. Les voici, ces questions, d'autant plus urgentes semble-t-il qu'aucune réponse ne leur a été apportée lors de la manifestation en question, à lire les comptes-rendus de la presse:

— Conversion de la "haute sécurité" en "section d'attente et d'observation": "Pourquoi tous les détenus arrivant aux Etablissements de la plaine de l'Orbe doivent-ils passer dans cette division (choc inévitable, aggravant celui de l'incarcération. réd.)? pourquoi lui avoir rattaché l'infirmerie?"

— Promenade: "Elle doit être d'une heure tous les jours; qu'en est-il dans la réalité? des détenus se sont plaints de n'avoir des promenades que de moins d'une demi-heure..."

— Formation des gardiens: "Dans la "Tribune-Le-Matin", le directeur des EPO vante l'observation des détenus par des "gardiens spécialement formés"; quelle est la formation et le perfectionnement réel des gardiens de "haute sécurité"?"

— Equipe médico-sociale: "Il ne suffit pas de dessiner des organigrammes et de donner des nouveaux noms aux tristes réalités pour que les

---

ANNEXE

Une population inconnue

En juin de cette année, l'Office de statistique de l'Etat de Vaud recensait l'activité du Service pénitentiaire vaudois sous la forme d'une récapitulation des journées de détention dans les prisons vaudoises et d'une analyse descriptive des "séjours" par établissement et groupes d'établissements (1). Parmi ces derniers, bien sûr, les Etablissements de la plaine de l'Orbe. Quelques points de repère chiffrés qui permettent de donner une première idée de la population de Bochuz... avec toute la platitude inévitable des statistiques et l'absence de la dimension humaine propre à ce genre d'exercice.

On a ainsi recherché, pour les EPO — de 1970 à 1975, 2465 "séjours de détenus" (2), soit 558 112 journées passées en prison, et une durée moyenne du séjour de 226 jours (une durée plus basse, 177 à 193, pour 1974 et 1975) — la nature du premier délit inscrit sur la fiche d'écrou des détenus. Le tableau d'ensemble (si on fait abstraction des séjours de volontaires, des séjours de détenus "en transport" et de quelques catégories mineures):

— Près de la moitié des séjours relève des délits contre le patrimoine (vols, etc); leur durée moyenne, 248 jours, est supérieure de 10% à la durée moyenne générale.

— Les délits relevant de la loi sur la circulation routière représentent 11,5% des séjours; leur durée est relativement courte: 59% de moins que la durée moyenne générale.

— 3,5% des séjours concernent la loi sur les stupéfiants, avec une durée moyenne de 20% inférieure à la durée moyenne générale.

— Près de 8% des séjours aux EPO concernent les délits contre les moeurs; durée moyenne élevée: 326 jours, soit 44% de plus que la durée moyenne générale.

— 7,5% des séjours sont occasionnés par l'alcoolisme (durée moyenne dans la norme).

— Les délits contre la famille sont représentés par 3,5% des séjours et leur durée moyenne, 112 jours, est la moitié de la durée moyenne générale.

— Les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle représentent 3,5% des séjours aux EPO; de longs séjours: 436 jours.

Le milieu professionnel des détenus peut lui aussi donner quelques indications sur l'administration de la justice dans notre pays, de même que sur la population de Bochuz:

— 22,5% des séjours aux EPO concernent les

choses changent; dans les faits depuis que M. Pittet dirige les EPO, on a assisté à des dépenses par millions pour le béton, mais à un affaiblissement incontestable du service social; quel est le décompte exact des minutes passées en novembre par le psychiatre ou le psychologue, l'assistant social ou l'éducateur, auprès des détenus de "haute sécurité"?

– Les toxicomanes seront-ils enfermés en "haute sécurité"? "Ce serait les condamner à une mort plus rapide encore".

– Le Groupe Action Prison dénonce enfin l'existence d'une cellule pour agités: "Au nom de quelle psychiatrie a-t-elle été imaginée? Elle est ronde, avec une douche commandée de l'extérieur au plafond..."
La présence d'un interprète des prisonniers, porteur de ces interrogations-là, aurait-elle suffi à briser l'harmonie de cette journée de fête?

---

professions du bâtiment (durée moyenne, 254 jours, supérieure de 12% à la durée moyenne générale).
– La branche de l'industrie métallurgique représente près de 18% des séjours (durée moyenne, 187 jours, inférieure de 17% à la durée moyenne générale).
– 12,5% des séjours relèvent de la branche "organisation, administration, bureau, commerce" (séjours longs, 258 jours, nettement plus longs que la moyenne).
– Environ 7% des séjours concernent l'hôtellerie et l'économie domestique, et 6% des professions techniques (avec une durée proche de la moyenne).

1) "Statistiques de l'activité pénitentiaire. Canton de Vaud 1955-1970-1976". Office de statistique de l'Etat de Vaud (Caroline 11 bis, 1003 Lausanne). Juin 1978.
2) "Séjour", unité statistique qui cerne le passage dans une prison vaudoise, quel qu'en soit le motif: chaque fois qu'une fiche d'écrou est établie, il y a "séjour" (même si la personne est entrée et sortie le même jour, lorsque, par exemple, elle est "en transport" d'une prison à l'autre).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Contestataire, illustre et vaudois

J'admire ceux qui parlent de la défaite de M. Furgler dans l'affaire de la PFS. Qui parlent de la victoire populaire, de la victoire remportées par "les masses", dont le bon sens, etc.

Voyons les choses comme elles sont:
Cinquante-huit citoyens suisses sur cent se désintéressent absolument de la question. Que M. Furgler ou le successeur de M. Furgler entreprenne d'organiser *quand même* une PFS ou quelque chose qui ressemblera à la PFS à s'y méprendre: peut leur chaut!
Or...
Or M. Bonnard, ancien conseiller d'Etat vaudois, l'a écrit noir sur blanc, et cela non pas dans une publication plus ou moins confidentielle, réservée à ses amis politiques, mais dans *24-Heures:* selon lui, il fallait voter *oui* à la PFS, parce que la PFS, nous l'aurons *de toute façon!*
On ne sait trop s'il faut plus admirer la sincérité de M. Bonnard ou s'étonner de son cynisme. En tout cas, il n'y a pas de doute qu'il parle sérieusement, et que ce qu'il dit est on ne peut plus vraisemblable – car enfin, M. Furgler ou le successeur de M. Furgler aurait tort de se gêner: cinquante-huit pour cent...
Ceci pour dire qu'il faut rester vigilant et que le combat ne fait probablement que commencer.

* * *

A propos:
Avez-vous lu ce que Ziegler écrit au sujet de notre démocratie? de ce qu'il ose écrire? – à moins que ce ne soit les Masnata, quelle époque!:
"Nous détachons l'idée du fait, moins par goût de l'idée que par l'horreur du fait, et, passant du reflet à un reflet de reflet, nous trouvons bientôt réduits au terme seul, dont nous sentons, tout au fond, la faiblesse, mais on le fait sonner, autoritairement. *Fictions religieuses, fictions politiques (notre démocratie, notre libéralisme), fictions morales fictions primaires* (c'est moi qui souligne): je crois bien que nous sommes arrivés à ne plus vivre que d'identités, empruntées çà et là: livres, journaux et conférences."

... Mea culpa: voilà que je me suis de nouveau trompé: le texte cité plus haut n'est pas de Ziegler, pas non plus des Masnata. Il est de C.-F. Ramuz, *Raison d'être,* p. 35 de la petite édition publiée par l'Aire et préfacée par Claude Jaquillard.

* * *

Encore à propos: Je lis dans cet inestimable canard qui s'intitule *Trente Jours,* un article titré: "Pour le rétablissement de la peine capitale? En Suisse, une majorité se dessine en faveur du retour à la condamnation à mort."
Naturellement, je sursaute. Et me plonge dans les résultats de l'enquête faite à ce sujet par "Pro", revue alémanique, par exemple:

– La société a-t-elle le droit de punir de mort le meurtrier de victimes inocentes? Oui: 45, 6% Non: 51,4%
– La peine de mort est justifiée pour le meurtre d'innocents: Oui: 51,1%; Non: 41,4%
– Faut-il renoncer à la peine de mort pour prévenir des erreurs judiciaires? Oui: 55,2%; Non: 40,2%
Etc.
Difficile de décider si les personnes interrogées par "Pro" sont des débiles mentaux ou si les connaissances des honorables rédacteurs en matière de statistique ne sont pas à la hauteur de leur bonne volonté. Ou enfin si ce sont les rédacteurs de *Trente Jours* qui ne savent pas l'allemand.

Dans le tribunal qui eut à juger Socrate: "il se trouva, écrit André Bonnard, de très nombreux juges pour déclarer à la fois par leurs suffrages l'accusé innocent et digne de mort".

J.C.